

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 03 juillet à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mme DESOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 29 juin 2023)

PRESENTS (es) : **Mesdames :** DESOY Anny, DEVILLE Jeannine, JACQUINET Sybille, GUILLOT-BARBOTIN Michèle, CAILLAT Anne-Marie
Messieurs : LECLERC Guy, BINET Christian, BOUGY Thomas, LE BOT Hervé, FERY Didier, GILLET Jean-Pierre, PIGER Philippe

ABSENTS (es) : -

Madame Jeannine DEVILLE a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 15/2023 : **Encaissement des tickets CESU par la collectivité**

Encaissement des tickets CESU par la collectivité

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune admet les tickets CESU, en moyen de paiement des factures du périscolaire et qu'une délibération doit approuver ce mode de paiement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et R.1617-1 à R.1617-18,
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
Considérant la nécessité de créer une régie de recettes des tickets CESU afin de faciliter le paiement des factures du périscolaire aux familles dont les enfants sont scolarisés à l'école de la commune de Les Mesneux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- d'encaisser au moyen de la régie de la commune, le paiement du périscolaire par ticket CESU.
- d'autoriser le régisseur à conserver un montant maximum d'encaisse fixé à 1 000 €. Les fonds détenus doivent être déposés auprès de l'organisme habilité dès ce maximum atteint et au minimum tous les mois. Chaque dépôt est accompagné de la totalité des justificatifs des opérations de recettes.

Les tickets seront encaissés en régie et imputés en recette au compte 7067 du budget communal.

Point sur les dossiers en cours

Eglise : L'échafaudage est en cours de démontage.

Les subventions tardent à arriver.

Le fauconnier a installé ce jour un appât pour capturer les pigeons.

Ecole : La dernière réunion a eu lieu le 21 juin avec l'architecte, l'AMO et le comité de pilotage. L'éventualité de construire un bâtiment passif est évoquée car la région, dans le cadre des fonds européens : le FEDER, subventionnerait le projet à hauteur de 60 % dans la limite de 1.3 M €. cette subvention serait cumulable avec les autres : département, DETR ...

BLP architecte a rédigé une note de synthèse avec RE2020 + labellisation.

Il serait nécessaire de reprendre les études de l'ossature, du chauffage et du vitrage.

Madame le Maire demande l'avis à chaque conseiller concernant l'idée d'un bâtiment passif : tous favorables, cependant des éclaircissements sont à demander lors de la prochaine réunion à BLP et l'AMO.

Nous avons reçu un devis pour ingénierie, fluides et environnement d'un montant de 7 300.00 € HT.

Le devis, en phase APD avec RE2020, de BLP est de 2 524 100.00 € HT.

Rentrée scolaire 2023 : Une estimation de 25 élèves par classe est prévue.

Suite à la modification de la carte scolaire, 3 enfants de Bouilly intégreront l'école de Les Mesneux dès septembre 2023.

L'équipe municipale réfléchit à l'organisation du personnel pendant le temps de la restauration.

Les dossiers du périscolaire sont à remettre à la mairie pour le 21 juillet 2023.

Questions et Informations diverses

- CCI : Madame Martin a informé Madame Dessoy des fouilles archéologiques futures sur la zone après acquisition du dernier terrain par la CCI.
- Les petits chérubins (micro-crèche) ont relancé la commune, le projet est mis de côté pour le moment.
- L'agenda communal pour l'année 2024 est renouvelé.
- La visite du jury pour les villes et villages fleuris aura lieu le 20 juillet 2023.
- L'AG de la CLEF est prévue le 05 septembre 2023.

Prochain Conseil Municipal, le lundi 25 septembre 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 23h00.

Les Mesneux, le 03 juillet 2023

**Le Maire,
Anny Dessoy,**



SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2023 :

MME DESSOY	M. LE BOT	MME JACQUINET	M. GILLET
MME DEVILLE	M. LECLERC	M. PIGER	M. FERY
MME CAILLAT	M. BINET	M. BOUGY	MME BARBOTIN-GUILLOT